



BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

CHOISIR LA VIE



AGENDA

Samedi 30 novembre :
Veillées pour la Vie organisées
dans toute la France

📍 www.veilleespourlavie.life

Dimanche 1^{er} décembre :
32^e fête du livre de
Renaissance Catholique

Agnès Sanson, ancienne responsable de l'antenne d'écoute de Choisir la Vie "SOS femmes enceintes" sera présente à cette occasion pour vendre et dédicacer son livre témoignage : "le doute et le don"

🕒 De 13h30 à 19h

📍 Aux Pyramides à Port-Marly (salle Opale)

Dimanche 19 janvier 2025 :
Marche nationale pour la Vie

📍 Paris

22-23 mars 2025 : Viva! Le Forum

📍 Parc Floral de Paris - Bois de Vincennes

📍 Plus d'informations en page 4



JE SOUTIENS !

GRÂCE À VOS DONNS, AIDEZ-NOUS À MENER NOS ACTIONS POUR SAUVER DES VIES !



Chacune de nos actions a un coût. Sans votre générosité, elles ne pourraient être réalisées ! Merci pour chaque bébé sauvé !

www.choisirlavie.fr

Bulletin d'informations publié par l'association Choisir la Vie - 70 bd Saint-Germain 75005 Paris
Tél. 06 72 01 53 31 - E-mail : info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr.

Commission paritaire : 1008 G 88447 - N° ISSN : 1250-4807 - Directrice de la publication : Cécile Edel - Rédaction : Armel de Sansal - Conception graphique et mise en page : RL - Imprimé en France - Tirage : 2 000 exemplaires

BIENTÔT LA CHASSE AUX SORCIÈRES ?

L'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française, le 8 mars 2024, n'a pas manqué de soulever de nombreuses inquiétudes. Les associations œuvrant pour le respect de la vie se sont logiquement interrogées sur une possible censure, voire une limitation de leur champ d'action.

Nous avons vu arriver nos détracteurs avec leurs gros sabots. Cette énième étape d'un processus implacable doit (notamment) servir d'argument massue pour faire condamner ceux qui se rendent coupables de délit d'entrave à l'avortement. Ce qui est constitutionnel n'est-il pas sacré !? Les défenseurs les plus volontaires de l'avortement de masse sont déjà sortis du bois. Leur initiative n'a pas eu un grand retentissement médiatique et n'a pas encore donné lieu à un vote de l'Assemblée... Mais il faut tout de même l'évoquer. Car de semblables tentatives risquent de se répéter.

Le 23 septembre dernier, la proposition de Résolution N°286 a donc été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale. Citant entre-autres la fondation Lejeune, Alliance Vita et la marche pour la Vie, elle se fonde sur la constitutionnalisation du droit à l'avortement pour demander : **"la création d'une commission d'enquête sur la structuration, le financement et les modalités d'action des mouvements conservateurs anti-choix et agissant dans le champ de la parentalité et de la famille"**.

Une sphère "pro vie" sous surveillance, telle est la première étape d'un processus qui doit montrer que nos actions sont, à l'évidence, anticonstitutionnelles. Le Gouvernement et son cortège d'associations veulent être en mesure d'écarter ceux qui entravent leur marche vers "l'IVG facile". Cette année encore, la journée pour le droit à l'avortement du 28 septembre a porté une promotion très large du "droit à disposer de son corps". Pour les promoteurs de l'IVG, il semble qu'il n'y en a jamais assez, même quand les chiffres de la natalité sont en net recul (comme c'est le cas en France)* ! D'Amnesty International au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en passant par les ambassades et mêmes les syndicats comme la CGT, tous veulent garantir un droit à l'avortement, "partout dans le monde". Nous sommes un caillou dans leur chaussure, qu'ils cherchent à éliminer. Mais nous entendons bien y rester.

* Source Insee 2024 : le recul de la natalité s'observe depuis maintenant un peu plus de dix ans, et s'accélère ces deux dernières années. Entre 2022 et 2024, le nombre de naissances a baissé de près de 10% (sur la période de janvier à juin), et par rapport à 2010, le déclin est de plus de 20%.



© William Voilée

ÉDITO

Cécile Edel
Présidente CLV

AVORTEMENT ET LIBERTÉ ? UNE SÉRIE DE TÉMOIGNAGES COURAGEUX

Cette initiative du Centre européen pour le Droit et la Justice mérite d'être relayée. Depuis l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG, l'ECLJ publie une série de témoignages percutants.

"L'avortement est devenu le service après-vente institutionnel d'une société contraceptive et hypersexualisée", analyse le Centre européen pour le Droit et la Justice. Il plonge de nombreuses femmes, privées de liberté réelle, dans une profonde souffrance. Pour leur donner la parole, ses équipes ont déjà publié trois témoignages accessibles sur la chaîne You Tube ECLJ Officiel. L'un d'entre eux est donné par Amélie, qui a participé il y a plusieurs années à une assemblée générale de notre association. Elle avait alors dédié son livre : "Pardon les enfants" (éditions Salvator).

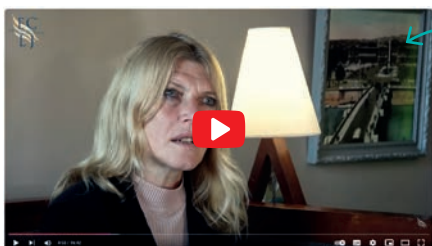


"J'ai commis l'irréparable"

"Depuis mon enfance, j'ai toujours aimé et respecté la vie. Je n'aurais pas fait de mal à une mouche et je voulais toujours sauver les animaux les plus fragiles.. Pourtant j'ai avorté...J'ai renié mes principes les plus fondamentaux et je le regretterai toujours". Cette blessure "à vie", Amélie en parle à coeur ouvert. L'enfant qu'elle a attendu très jeune, elle aurait souhaité le garder. Mais elle n'a pas pu tenir, face au refus catégorique du père et prise dans la logique abortive du Planning familial. "Je me suis retrouvée devant un verre d'eau et deux cachets, sans un moment pour réfléchir et totalement seule pour porter ce poids". Abandonnée, en proie à la dépression, aux addictions et aux idées suicidaires, elle reste hantée par cet acte et cherche à anesthésier sa conscience. Elle décrit un processus d'auto-destruction. "Ma vie aurait été toute autre si j'avais gardé mon enfant. J'aurais osé, je serais restée dans une dynamique de construction et de vie. Après une tentative de suicide, je suis partie en pèlerinage à San Damiano où j'ai senti la présence "guérissante" de Dieu et entendu l'appel à demander son pardon. La confession et une session avec Mère de Miséricorde ont soigné mon âme. Et à chaque fois que je témoigne, je sais que mon petit n'est pas mort pour rien."

VIDÉOS TÉMOIGNAGES

Retrouvez le témoignage d'Amélie et d'autres femmes sur le site de l'ECLJ : www.eclj.org



À SCANNER !

Lien vidéos : <https://eclj.org/abortion/french-institutions/elles-ont-avorte-et-temoignent>

EN CHIFFRES (2023)

Après le triste record de l'année 2022, marquée par le plus haut niveau de recours à l'IVG sur trente ans (234 000 pour 726 000 naissances), **les chiffres de 2023 ne sont guère plus rassurants**. Une nouvelle étude de la Drees, le service statistique du ministère de la Santé, établit le nombre d'IVG pratiquées en 2023 à :



IVG

243 600 (2023)



PROGRESSION

+ 8 600 (2022)

Soit **16,8 IVG pour 1 000 femmes en âge de procréer** (contre 16,2‰ en 2022). Le recours à l'IVG médicamenteuse concerne désormais 79% des cas. Une pratique qui a contribué à sortir 50% des avortements pratiqués du cadre de l'hôpital.

3 QUESTION À

EMMANUEL D'HARDEMARE

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
"LES OEUVRES DE VIE"



Fondée en 2010 par **Éric Angier de Lohéac, décédé le 17 mai 2022 à l'âge de 37 ans, l'association coordonne les Veillées pour la Vie en France. On en dénombre environ 300 par an.**

Rappelez-nous l'origine des veillées ?

À l'origine, c'est une demande de St Jean-Paul II, relayée par son successeur Benoît XVI en 2010. Face à la culture de mort, il faut qu'une grande chaîne de prière entoure le globe. En France, c'est donc un mouvement d'église, le 1er dimanche de l'Avent, en lien avec de nombreux évêques et paroisses.

Quel est votre rôle exact ?

Notre rôle est d'informer, de motiver un maximum d'organismes et de les aider en leur fournissant des outils, sous forme de kit et des propositions de contenus spirituels. Ils peuvent être axés sur la valeur de la vie. En 2024, nous avons fait un focus sur la Paix, l'avortement étant à la source de nombreux conflits. Nous encourageons aussi l'organisation de temps de miséricorde, pour prendre soin de ceux qui sont blessés.

L'initiative doit-elle venir du clergé ?

Les évêques et les prêtres sont moteurs bien-sûr, mais pas seulement. Les laïcs doivent aussi jouer leur rôle pour soutenir voire prendre le relais du clergé. Ce sujet reste très clivant. Le curé ne peut pas toujours être seul en première ligne. Il faut aussi une prise de conscience générale. L'engagement pour la vie est le fer de lance du combat du bien contre le mal. Mère Thérèse l'a très bien développé. Il faut comprendre qu'une société qui pratique l'avortement de masse en porte la tâche et subit de nombreux désordres. Nous sommes tous liés pas ce péché collectif qui nous abîme. La prière est le premier recours contre ce mal spirituel.

www.veilleespourlavie.life

INTERVIEW

PAUL GINOUX DEFERMON

VICE PRÉSIDENT DE CHOISIR LA VIE ET RESPONSABLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Y a-t-il beaucoup de Marches pour la Vie à l'étranger ?

Oui il y en a de plus en plus mais nous l'apprenons souvent après coup. Nous avons ainsi appris qu'il y a eu une marche en Inde cette année pour la première fois. Certaines marches sont organisées face à un enjeu important (par exemple un projet de loi). D'autres ont lieu tous les ans à la même période de l'année, comme à Washington ou Paris.

Le phénomène prend-il de l'ampleur ?

Indéniablement oui. Certains pays font une marche nationale. D'autres - c'est plus rare - font plusieurs marches le même jour. C'est le cas de la Pologne et du Portugal. Les États-Unis sont un cas à part : en plus de la MpV nationale, il y a des marches régionales (celle de San Francisco) par exemple, mais décalées de quelques jours pour ne pas concurrencer l'événement national.

Depuis combien de temps sommes-nous engagés auprès des autres pays ?

Depuis la Marche pour la Vie de Paris en janvier 2005, organisée pour commémorer tristement les 30 ans de la promulgation de la Loi Veil le 17 janvier 1975. Plusieurs d'entre nous ont alors invité des militants des pays voisins que nous avons rencontrés à l'occasion de congrès Pro Vie internationaux. En 2006 nous avons décidé que la Marche pour la Vie de Paris deviendrait annuelle. Les Suisses sont revenus mais aussi des Allemands et nous avons réuni les délégations étrangères avant la marche. Les années suivantes d'autres délégations nous ont rejoints. Nous avons ainsi reçu deux organisatrices de la Marche de San Francisco et plus récemment le père Shenan Bocquet président de Human Life International (États-Unis). À la dernière marche de Paris (dimanche 21 janvier 2024) nous avons reçu M. Arpad Nagy représentant de Campagne-Québec Vie (Canada). Mais nous privilégions les relations avec les autres pays Européens.

Pourquoi est-ce important de recevoir des délégations ?

La présence de délégués étrangers annoncée à l'avance est favorable au déroulement de la Marche pour la Vie que nous visitons. En effet elle encourage la presse, toujours avide de nouveautés, à envoyer un journaliste pour suivre la marche notamment si l'un des délégués annoncés a une stature internationale reconnue comme le père Shenan Boquet par exemple. Réciproquement les médias français seront intéressés par la présence de délégués étrangers à la MpV de Paris. De même les marcheurs de la région parisienne indécis seront encouragés à venir s'ils savent que des responsables étrangers connus seront présents

Une forme de stratégie commune peut-elle émerger ?

En effet, il est important de se connaître et d'échanger sur ce que nous faisons dans nos pays respectifs. C'est encore plus vrai pour les pays Européens. Imaginons qu'un jour il faille manifester tous ensemble auprès du Parlement Européen de Strasbourg ou de la Commission Européenne. Il sera alors infiniment plus facile de monter une manifestation ensemble si l'on se connaît déjà. Une marche est une occasion idéale pour se concerter avec tous les délégués étrangers présents. Nos amis de Schreeuwm Leven (Cri pour la Vie, Pays-Bas) adoptent pour la première fois cette formule de réunion de concertation à l'occasion de leur marche nationale de La Haye prévue samedi 16 novembre prochain. Bien évidemment "Choisir la Vie" y sera représentée.



"IL SERA INFINIMENT PLUS FACILE DE MONTER UNE MANIFESTATION ENSEMBLE SI L'ON SE CONNAIT DÉJÀ."

ÉTATS-UNIS : QUATRE CENTRES D'AVORTEMENT FERMÉS

C'est une décision du Planning Familial du Grand New-York. L'instance évoque des "défis financiers et politiques combinés" pour justifier la fermeture de quatre centres d'avortement et une pause temporaire sur les avortements tardifs. Il a été reproché à ces quatre centres l'usage de pilules abortives dangereuses. Il y aura donc moins d'installations opérationnelles dans l'État de New-York, où près de 110 000 avortements* sont pratiqués annuellement.

* Chiffres 2020 de l'institut Guttmacher

ÉTATS-UNIS : MÉLANIA TRUMP PRO CHOICE

Alors qu'elle s'apprête à publier ses mémoires, Melania Trump a insisté sur "l'impératif de garantir aux femmes l'autonomie de décider", se posant ainsi en défenseur de l'avortement.



ÉTATS-UNIS : DE SIX À VINGT SEMAINES

Fin septembre 2024, le juge de l'État de Géorgie a annulé la loi qui interdisait l'avortement au-delà de six semaines, restaurant au passage l'autorisation de le pratiquer jusqu'à la viabilité du fœtus. Le procureur de Géorgie devait faire appel de cette décision.



Le Pape, avec le roi Philippe et la reine Mathilde, devant le tombeau de Baudouin dans la crypte royale de l'église Notre-Dame de Laeken

BELGIQUE : L'EXEMPLE DU ROI BAUDOIN

Au cours de son voyage en Belgique en septembre dernier, le pape François s'est recueilli sur la tombe du roi Baudouin, connu pour son opposition à l'avortement. En 1992, ce dernier a abdicqué pendant 36 heures pour ne pas signer la loi sur la légalisation de l'avortement. Le souverain pontife a fait part de son intention d'ouvrir son processus de béatification.

ACTION CHOISIR LA VIE

MOBILISATION POUR LA VIE HUMAINE MENACÉE

Avec une IVG pour 3 naissances en France, il apparaît évident que la vie humaine est moins bien protégée que celle d'espèces animales menacées..

C'est l'axe sur lequel nous avons voulu bâtir notre campagne web et mail (accompagnée d'un spot vidéo) du 28 septembre dernier.

Le Code de l'Environnement punit de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende le fait de "de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques".

En revanche, la liberté d'éliminer nos semblables dans le sein de leur mère est garantie par la Constitution. Et les protecteurs de l'enfance, véritable "espèce menacée" en l'occurrence, encourent 30 000 euros d'amende et deux ans d'emprisonnement pour délit d'entrave.

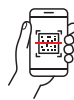
N'hésitez pas à continuer de commander des affiches, des tracts et des autocollants auprès de Choisir la Vie et à les diffuser très largement : retrouvez le formulaire de demande sur le site de l'association.



www.choisirlavie.fr



Lien vidéo : <https://www.facebook.com/choisirlavie.france/videos/849041084077818/>



À SCANNER !

viva-leforum.fr*

*À la date de parution du bulletin, le site internet de l'événement n'est pas encore accessible étant en cours de construction

★ À NE PAS MANQUER

VIVA! LE FORUM UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL CONSACRÉ À LA VIE



La Vie, les Fragilités, la Famille... Le Forum Viva organise au Parc Floral (Paris Vincennes) de nombreuses conférences et ateliers, avec le concours d'une vingtaine d'associations. Save the date !

L'événement fera date, comme occasion unique de rencontres et de formations dans le domaine de la protection de la Vie.

La première édition du Forum Viva est annoncée, les 22 et 23 mars 2025. Choisir la Vie a d'ailleurs proposé un de ses membres pour contribuer aux travaux du comité de pilotage et d'autres pour intervenir au cours de divers ateliers.

Notre association se réjouit de la perspective : 7 500 mètres carrés réservés, 5 000 personnes attendues, 4 grandes séances plénières, 20 conférences, 80 ateliers, une cinquantaine d'associations partenaires !

Les organisateurs voient grand pour cette première édition, avec en fil rouge cinq thématiques : les fragilités, les couples, le début de vie, les familles, la fin de vie. Tout un programme dont l'enchaînement logique ne vous échappera pas...

Ne manquez pas cette belle opportunité d'ancrer encore plus solidement votre engagement en faveur de la Vie !



Plus d'informations sur : enmarchepourlavie.fr